

DÉLIBÉRATIONS

N° 2022/030/3.2

Feuillet n°035

Département de la DORDOGNE – Arrondissement de SARLAT

**Communauté de Communes
Terrassonnais Haut Périgord
Noir**

**Pôle des Services Publics
58 Ave Jean Jaurès
24120 TERRASSON-
LAVILLEDIEU**

L'an deux mil vingt-deux, le 28 février, à vingt et une heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des fêtes de Condat sur Vézère, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET, Président.

Date de convocation : 18 février 2022

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	58
Présents	45
Votants :	49
Pour :	49
Contre :	0
Abstention :	0

PRÉSENTS :

Titulaires : Josiane LEVISKI, Sylviane GRANDCHAMP, Bertrand CAGNIART, Lionel ARMAGHANIAN, Bernadette MERLIN, Jean-Marie CHANQUOI, Patrick GAGNEPAIN, Stéphane ROUDIER, Gaston GRAND, Jean-Louis PUJOLS, Élodie REBEYROL, Roland MOULINIER, Sébastien LUNEAU, Daniel BOUTOT, Daniel BARIL, Jean-Pierre VERDIER, Denis ADAMSKI, Francine BOURRA, Claude SAUTIER, Alexandra DUMAS, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Marie-Claire BOULINGUEZ, Edmond Claude DELPY, Bernard DURAND, Patrick DELAUGEAS, Claude TURBANT, Régine ANGLARD, Bernard BEAUDRY, Dominique BOUSQUET, Jean BOUSQUET, Coralie DAUBISSE, Isabelle DUPUY, Frédéric GAUTHIER, Fabien JAUBERT, Sabine MALARD, Maud MANIERE, Caroline VIEIRA, Jean-Luc BLANCHARD, Nicole RAVIDAT Dominique DURAND, Laurent PELLERIN.

Suppléant : Patrick LEFEBVRE représente Gérard MERCIER, Daniel DEVAUX représente Annie DELAGE, Maurice DUBREUIL représente Jacques MIGNOT.

Excusés : Didier CLERJOUX, Dominique DURUY donne pouvoir à Dominique BOUSQUET, Patricia FLAGEAT, Jean-Michel LAGORSE, Nicolas DJERBI donne pouvoir à Roland MOULINIER, Nadine PIERSON donne pouvoir à Francine BOURRA, Olivier ROUZIER, Francis AUMETTRE, Mattia TRENTEMONT, Jean-Michel LAGORCE, Roger LAROUQUIE, Claudine LIARSOU donne pouvoir à Jean BOUSQUET, Jean-Yves VERGNE.

SECRÉTAIRE : Mme Josiane LEVISKI.

OBJET : Vente terrain ZAE Broussilloux (modification de la délibération n°DE2018073)

Par délibération en date du 10 juillet 2018, le Conseil Communautaire a décidé, à l'unanimité, de vendre la parcelle n°BC452 située ZAE Les Broussilloux à Hautefort d'une surface de 8 000 m² pour un montant de 80 000€ HT à la société Atelier des Œuvres de Forge (AOF).

AR Prefecture

024-200041150-20220228-DE2022030BIS-DE
Reçu le 04/03/2022
Publié le 04/03/2022

Afin d'établir les actes notariés, il convient de prendre une nouvelle délibération indiquant le nom de la société qui se portera acquéreur du terrain à savoir la SCI Atout Forge.

De plus, il est proposé au conseil communautaire de rajouter dans l'acte de vente la mention suivante : « si la société ne construit pas dans un délai de 5 ans à compter de la signature de l'acte de vente, la société s'engage à revendre le terrain à la communauté de communes à prix coutant. »

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, :

- ❏ **DÉCIDE** de vendre la parcelle n°BC452-situées ZAE Les Broussilloux à Hautefort d'une surface de 8 000 m² pour un montant de 80 000€ HT à la SCI Atout Forge ;
- ❏ **AUTORISE** le Président à demander à l'office notarial d'insérer la mention suivante dans l'acte de vente « si la société ne construit pas dans un délai de 5 ans à compter de la signature de l'acte de vente, la société s'engage à revendre le terrain à la communauté de communes à prix coutant. »,
- ❏ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à cette transaction et notamment les compromis de vente et acte de vente.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,
le 04/03/2022

Le Président,
Dominique BOUSQUET



AR Prefecture

024-200041150-20220228-DE2022030BIS-DE
Reçu le 04/03/2022
Publié le 04/03/2022

